

Gaspard Dejouffroy de Gonkand, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre à Saint-Claude, chevalier de Saint-Georges, ay donné la bénédiction nuptiale à messire Louis-François de la Martine, chevalier, seigneur de Monceau, ancien capitaine au régiment de Monaco, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, fils légitime de défunts messire Philippe-Etienne de la Martine, chevalier, ancien capitaine au régiment d'Orléans, et de dame Sibile Montillet — et à demoiselle Jeanne-Eugénie Dronier de Pras, fille légitime de messire Claude-Antoine-Joseph Dronier, écuyer, seigneur du Villard et de Pras, conseiller honoraire au parlement de Besançon, et de dame Cécile-Eugénie Dolard ; après avoir eu dispense de lieu et de prêtre et avoir été publié chacun une fois dans leur paroisse respective, sans qu'il soit intervenu aucun empêchement ni opposition comm' il en conste par les actes de remises ci-dessus énoncés. Ont été présens Abel de Moiria Maillac, messire Georges de Chandinier, tous deux aussi chanoines de l'église cathédrale de Saint-Pierre à Saint-Claude, Claude-François Bonnefoy, vicaire de cette paroisse, messire Jacques-Philippe Gindre, prêtre, Jean-Baptiste Dolard, avocat en parlement, et sieur Claude-François Constance Reymondet, docteur en médecine, qui ont signé avec les époux, le père de l'épouse et sieur François Bonaventure Alix, écuyer.

« Signés Jeanne-Eugénie Dronier de Pras, Louis-François de Lamartine, Dronier-Duvillars, Dollard-Dronier, Champdiner, Dolard l'aîné, de Maillac, Bonnefoy prêtre, Gindre prêtre, le chevalier de Lamartine, Dolard, Reymondet, Alix, Dolard et François Gaspard Dejouffroy de Gonkans. »

Dé son mariage avec mademoiselle Dronier, famille qui ne figure pas dans le catalogue de la noblesse de